

COMPTE - RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

**L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie**



Nombre de conseillers en exercice :	<b>29</b>	L'an deux mille dix-sept, le mardi treize juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	<b>27</b>	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	<b>02</b>	
Nombre de conseillers votants :	<b>29</b>	

**Étaient présents (27) :**

M. Frédéric BONNICHON – Mme Danielle FAURE-IMBERT - Mme Marie CACERES – M. Serge BRIOT - Mme Nathalie ABELARD - M. Ramon GARCIA – M. Louis LEVADOUX - M. Gilles DOLAT – M. Dominique RAVEL - M. Franck POMMIER – Mme Sylvie BORDAGE - M. Jacques CREGUT = Mme Chantal CRETIN – Mme Arminda FARTARIA – M. Pierre FASSONE – Mme Brigitte GUILLOT - Mme Catherine MAUPIED - Mme Emanuelle MECKLER = Mme Anne MIGNOT – M. Jean-François MESSEANT - Mme Marie-Christine PIRES - Mme Nathalie RENOU - Mme Marie ROUVIER-AMBLARD – M. Thierry VIDAL – M. François CHEVILLE – M. Guy VEILLET – M. Cédric CHAMPION.

**Absents représentés et pouvoirs (2) :**

Mme Lionel CHAUVIN représentée par M. Frédéric BONNICHON  
Mme Mathilde MORGE-CHANUDET représentée par M. Serge BRIOT

**Absents excusés (0) :**

*M. Jacques CREGUT est nommé secrétaire de séance*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu de la séance du 10 avril 2017 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu du 10 avril 2017 est ainsi adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DU 4 AVRIL 2017 AU 7 JUIN 2017

**Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON**

Par délibération du 12 avril 2014, modifiée le 12 février 2016, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT HT
N°4	17D15-031	CFIL	Contrat de maintenance informatique	6 360 €
N°3	17D15-042	Caisse d'Épargne	Emprunt budget communal	300 000 €
N°3	17D15-043	Caisse d'Épargne	Emprunt budget Eau	260 000 €
N°3	17D15-044	Caisse d'Épargne	Emprunt budget Assainissement	210 000 €

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations confiées**

## 2. INDEMNITÉS DES ÉLUS : MAINTIEN DES INDEMNITÉS AVEC MODIFICATION DE L'INDICE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 12 avril 2014, Le conseil Municipal a approuvé les indemnités des fonctions d'élus suivantes, majorées selon les dispositions de l'article 2123-22 du CGCT :

- Maire : 46.08 % de l'indice brut 1015
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 19,17 % de l'indice brut 1015
- Adjoints : 16,28 % de l'indice brut 1015
- Conseillers Délégués : 5,50 % de l'indice brut 1015

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet indice terminal est l'indice brut 1022 (au lieu de 1015 auparavant).

- Pour les collectivités et établissements publics ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction (calculée sur l'IB 1022 au lieu de 1015) se fait automatiquement sans nécessité de nouvelle délibération.

- Pour les collectivités et établissements publics ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence expressément à l'IB 1015, **ce qui est notre cas**, une nouvelle délibération visant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, est nécessaire.

⇒ **Il est donc proposé au Conseil** d'adopter une nouvelle délibération faisant référence à l'indice TERMINAL de la fonction publique pour permettre l'application des textes sans autre prise de délibération, étant précisé que ces augmentations successives du point d'indice seront neutralisées par une baisse correspondante du taux.

**ADOPTÉ À LA MAJORITE  
AVEC 1 ABSTENTION (N.ABELARD)**

## 3. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC UN ADMINISTRÉ PORTANT SUR UNE CONDUITE D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Une fuite sur le réseau communal des eaux usées a été constatée par un administré. Afin de mettre un terme à cette fuite, le propriétaire a fait procéder à la réparation considérant l'urgence de la situation. Le coût des travaux s'élève à 2 288€ payés par le propriétaire. La fuite est constatée sous le domaine public. Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, la réparation est à la charge de la mairie. Mme P. a donc déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire en vue de la prise en charge des frais occasionnés. Un protocole d'accord sera donc rédigé afin de permettre le remboursement des travaux par la commune.

**Il est proposé au Conseil** d'approuver la prise en charge de la somme de 2 288 € au profit de Mme P.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 4. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC UN ADMINISTRÉ PORTANT SUR UNE CONSOMMATION ANORMALE D'EAU

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Une surconsommation d'eau a été constaté sur une habitation non occupée à raison de 270 m<sup>3</sup>. La consommation habituelle de cette habitation est de 1 m<sup>3</sup> à l'année. Considérant cette surconsommation, un courrier a été adressé au propriétaire afin de l'informer de ce constat. Suite à ce courrier, et n'ayant constaté aucune fuite, l'administré propriétaire demande une remise.

Les textes en vigueur définissent : « Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné. L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne »

Ce cas isolé ne permet pas faire application des textes car il n'a pas pu être démontré qu'il s'agissait d'une fuite de canalisation ni d'un dysfonctionnement du compteur.

**Il est donc proposé** au Conseil de d'approuver la facturation de 135m<sup>3</sup> à Mme B., en lieu et place des 270m<sup>3</sup> qui devraient être normalement appliqués, et ce en raison de l'impossibilité de déterminer de façon certaine les causes de cette fuite.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## FINANCES

### *PRÉAMBULE :*

Le Conseil Municipal a voté les BP 2017 lors de sa session du 31 janvier 2017. Ces derniers ont été votés sur la base d'atterrissages budgétaires réalisés par les services. Les comptes administratifs 2016 définitifs vous sont présentés ci-après sous la forme de tableaux habituellement diffusés ; ils sont conformes aux atterrissages réalisés et identiques en tout point aux comptes de gestion établis par M. le Trésorier Principal de Riom.

Par ailleurs, le fruit des efforts faits en 2016 permettent de dégager 275 K€, dont 75 K€ seront épargnés et 200 K€ ciblés sur des investissements complémentaires sur le budget principal 2017. Ces sommes sont supérieures à nos estimations.

5. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET « COMMUNE »

Rapporteur : M. Guy VEILLET

Commune	2015	BP 2016	Budget 2016 avec DM	Atterrissage 2016 prévisionnel au 01.01.17	CA 2016 final	2017
Attenuation de charges	145	120	120	82	82	120
Produits de services	401	508	508	450	455	450
Impôts et taxes	4299	4296	4526	4495	4490	4509
<i>dont Produits impôts directs courants</i>	2835	2863	2863	2822	2822	2836
Dotations et subventions	2056	1931	2018	2052	2053	1780
<i>dont DGF</i>	1593	1482	1573	1571	1573	1367
Autres produits	45	41	41	47	56	48
<b>TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>6946</b>	<b>6896</b>	<b>7213</b>	<b>7126</b>	<b>7136</b>	<b>6907</b>
RAP			17	17	18	0
Travaux en régie	272	350	450	450	450	400
Vente de terrains puis produits exceptionnels	13	736	7	73	81	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7231</b>	<b>7982</b>	<b>7670</b>	<b>7649</b>	<b>7667</b>	<b>7307</b>
Attenuation de recettes (FPIC, Casino jusqu'à 2017)	149	174	420	419	419	150
Charges à caractère général	1696	1795	1717	1645	1612	1650
Charges de personnel	3841	3811	3829	3828	3828	3700
Autres charges (dont subvention théâtre)	893	835	940	959	935	1004
<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>6579</b>	<b>6615</b>	<b>6906</b>	<b>6851</b>	<b>6794</b>	<b>6504</b>
<b>Intérêts</b>	<b>317</b>	<b>341</b>	<b>351</b>	<b>341</b>	<b>307</b>	<b>266</b>
Commune	292	315	325	315	281	266
Théâtre	25	26	26	26	26	0
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6896</b>	<b>6956</b>	<b>7257</b>	<b>7192</b>	<b>7101</b>	<b>6770</b>
<b>EBF</b>	<b>367</b>	<b>281</b>	<b>307</b>	<b>275</b>	<b>342</b>	<b>403</b>
<b>CAF BRUTE</b>	<b>335</b>	<b>1026</b>	<b>413</b>	<b>457</b>	<b>566</b>	<b>537</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, ÉTANT PRÉCISÉ QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE**

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DU BUDGET « COMMUNE »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu du résultat 2016 du budget principal « Commune », il est proposé d'affecter :

→ 385 703,71 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2016 en qualité d'autofinancement des investissements 2016

→ 274 781,14 € en réserves au compte R002 en vue d'investissements complémentaires sur 2017 (200 K€) et d'une épargne de précaution (74 781,14).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

7. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET « EAU POTABLE »

Rapporteur : M. Guy VEILLET

	EAU	2015	BP 2016	CA 2016 prévu	CA 2016 définitif	BP 2017
013	Attenuation de charges	0	0	0	0	
70	Produits de services	585	491	482	482	480
75	Autres produits	0	0	0	0	
<b>A</b>	<b>TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>585</b>	<b>491</b>	<b>482</b>	<b>482</b>	<b>480</b>
78	RAP	0	0	6	6	
042	Travaux en régie	40	40	20	34	40
77	Produits exceptionnels	3	0	2	2	
<b>B</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>628</b>	<b>531</b>	<b>510</b>	<b>524</b>	<b>520</b>
014	Attenuation de recettes (Red Agence du bassin)	129	120	117	120	120
011	Charges à caractère général	154	157	125	125	140
012	Charges de personnel	76	76	76	76	126
65	Autres charges	0	3	24	24	3
<b>C</b>	<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>359</b>	<b>356</b>	<b>342</b>	<b>344</b>	<b>389</b>
66	Intérêts	6	9	9	8	10
67	Charges exceptionnelles	59	1	41	41	
<b>D</b>	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>424</b>	<b>366</b>	<b>392</b>	<b>393</b>	<b>399</b>
<b>E = A-C</b>	<b>EBF</b>	<b>266</b>	<b>175</b>	<b>160</b>	<b>171</b>	<b>131</b>
<b>F = B-D</b>	<b>CAF BRUTE</b>	<b>203</b>	<b>165</b>	<b>113</b>	<b>125</b>	<b>121</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, ÉTANT PRÉCISÉ QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE**

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DU BUDGET « EAU POTABLE »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu du résultat 2016 du budget « Eau », il est proposé d'affecter :

→ 129 604,71 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2016 en qualité d'autofinancement des investissements 2016

→ 933 030,44 € en réserves au compte R002 en vue des futurs investissements du plan pluriannuel des travaux de voirie et réseaux

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

9. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Rapporteur : M. Guy VEILLET

	ASSAINISSEMENT	2015	BP 2016	CA 2016 prévu	CA 2016 définitif	BP 2017
013	Atténuation de charges			0	0	
70	Produits de services	169	253	322	323	300
75	Autres produits			0	0	
<b>A</b>	<b>TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>169</b>	<b>253</b>	<b>322</b>	<b>323</b>	<b>300</b>
78	RAP	0		0	0	
77	Produits exceptionnels	0		0	0	
<b>B</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>169</b>	<b>253</b>	<b>322</b>	<b>323</b>	<b>300</b>
014	Atténuation de recettes Modernisation réseaux de collecte	0	0	0	0	
011	Charges à caractère général	87	83	98	98	100
65	Autres charges	0	2	1	1	1
<b>C</b>	<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>87</b>	<b>84</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>101</b>
66	Intérêts	8	20	20	19	17
67	Charges exceptionnelles	0	2	0	1	1
<b>D</b>	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>95</b>	<b>106</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>119</b>
<b>E = A-C</b>	<b>EBF</b>	<b>82</b>	<b>169</b>	<b>223</b>	<b>224</b>	<b>199</b>
<b>F = B-D</b>	<b>CAF BRUTE</b>	<b>74</b>	<b>147</b>	<b>203</b>	<b>204</b>	<b>181</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, ÉTANT PRÉCISÉ QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE**

10. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu du résultat 2016 du budget « Assainissement », il est proposé d'affecter :

→ 361 321,32 € en réserves au compte R002 en vue des futurs investissements du plan pluriannuel des travaux de voirie et réseaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# 11. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET « THÉÂTRE »

Rapporteur : M. Guy VEILLET

Destination	Chapitre	Nature	CA 2015	BP 2016	atterrissage prévisionnel 2016 au 31/12/2016	CA 2016	BP 2017	
CULTURELLE	70 - Ventes prod fab, prest serv, mar	Vente places spectacle	28 290,01 €	116 869,00 €	141 950,39 €	129 228,86 €	100 000,00 €	
		Commissions autoproduits	372,17 €	16 050,00 €	2 010,50 €	2 010,50 €	16 400,00 €	
	74 - Subventions d'exploitation	Subventions	1 000,00 €	8 000,00 €	7 847,00 €	7 847,00 €	26 000,00 €	
		<b>Total Recettes Culturelles</b>	<b>29 662,18 €</b>	<b>140 919,00 €</b>	<b>151 807,89 €</b>	<b>139 086,36 €</b>	<b>142 400,00 €</b>	
	011 - Charges à caractère général	Achat spectacle	23 175,41 €	95 445,00 €	131 748,39 €	125 209,67 €	80 000,00 €	
		VHR	2 549,01 €	5 479,00 €	7 415,55 €	7 760,84 €	5 000,00 €	
		Technique et administratif	7 264,44 €	11 290,00 €	15 903,52 €	16 615,55 €	17 600,00 €	
		Publicité et imprimés	13 048,75 €	18 500,00 €	17 236,48 €	18 586,48 €	17 500,00 €	
		Droits d'auteurs et autres taxes	3 249,41 €	17 511,00 €	8 195,66 €	9 836,73 €	13 300,00 €	
	<b>Total Dépenses Culturelles</b>	<b>49 287,02 €</b>	<b>148 225,00 €</b>	<b>180 499,60 €</b>	<b>178 009,27 €</b>	<b>133 400,00 €</b>		
<b>Résultat Culturel</b>			<b>-19 624,84 €</b>	<b>-7 306,00 €</b>	<b>-28 691,71 €</b>	<b>-38 922,91 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	
ECONOMIQUE	70 - Ventes prod fab, prest serv, mar	Vente prestations	15 063,33 €	26 289,00 €	26 289,00 €	26 289,00 €	20 000,00 €	
		Locations	2 647,60 €	17 458,00 €	16 986,21 €	18 831,21 €	5 000,00 €	
	<b>Total Recettes Economiques</b>	<b>17 710,93 €</b>	<b>43 747,00 €</b>	<b>43 275,21 €</b>	<b>45 120,21 €</b>	<b>25 000,00 €</b>		
	011 - Charges à caractère général	Achat spectacle	24 500,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €	15 000,00 €	
		Technique et administratif	302,70 €	448,00 €	575,84 €	835,48 €	1 200,00 €	
		Publicité et imprimés	2 946,00 €	2 000,00 €	2 343,28 €	2 673,64 €	1 000,00 €	
		Prestations annexes	277,82 €	168,00 €	168,48 €	168,48 €	300,00 €	
	<b>Total dépenses Economiques</b>	<b>3 526,52 €</b>	<b>26 948,00 €</b>	<b>3 087,60 €</b>	<b>3 677,60 €</b>	<b>17 500,00 €</b>		
	<b>Résultat Economique</b>			<b>14 184,41 €</b>	<b>16 799,00 €</b>	<b>13 898,61 €</b>	<b>15 153,61 €</b>	<b>7 500,00 €</b>
	EVENEMENT VILLE	011 - Charges à caractère général	Réceptions	1 969,59 €	1 250,00 €	1 250,00 €	316,36 €	1 000,00 €
Technique et administratif			1 190,00 €	250,00 €	3 297,95 €	3 297,95 €	1 000,00 €	
<b>Total Dépense Evenement Ville</b>		<b>3 159,59 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>4 547,95 €</b>	<b>6 495,91 €</b>	<b>2 000,00 €</b>		
<b>Résultat Evenement Ville</b>			<b>-3 159,59 €</b>	<b>-1 500,00 €</b>	<b>-3 297,95 €</b>	<b>-3 614,31 €</b>	<b>-1 000,00 €</b>	
FONCTIONNEMENT GENERALE	013 - Atténuations de charges	Remboursement contrat aidé et IJ	1 332,58 €	7 995,48 €	4 407,94 €	4 407,94 €	8 000,00 €	
		Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	74 - Subventions d'exploitation	Subvention de fonctionnement	76 561,72 €	253 726,00 €	253 726,00 €	248 493,45 €	183 000,00 €	
		Subvention d'équilibre emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 799,95 €	
	77 - Produits exceptionnels	Dons	94,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		<b>Total Recettes Fonctionnement Général</b>	<b>77 988,47 €</b>	<b>261 721,48 €</b>	<b>258 133,94 €</b>	<b>252 901,39 €</b>	<b>264 799,95 €</b>	
	011 - Charges à caractère général	Energie et eau	13 388,71 €	33 500,00 €	15 188,50 €	14 166,26 €	20 000,00 €	
		Fourniture entretien et technique	1 790,37 €	22 000,00 €	14 579,30 €	13 488,63 €	10 000,00 €	
		Administratif	3 175,12 €	2 640,00 €	866,81 €	1 009,31 €	1 350,00 €	
		Entretien et maintenance	5 683,00 €	12 240,00 €	17 234,82 €	19 383,89 €	19 400,00 €	
Frais agents		829,91 €	500,00 €	1 594,01 €	1 594,01 €	500,00 €		
Standard et téléphonie		1 321,64 €	4 075,00 €	3 126,73 €	4 024,73 €	5 500,00 €		
012 - Charg. pers. et frais assimilés	Charges de personnel	60 962,41 €	120 435,00 €	115 184,99 €	115 568,72 €	120 435,00 €		
<b>Total dépenses Fonctionnement Général</b>	<b>87 151,16 €</b>	<b>195 390,00 €</b>	<b>167 775,16 €</b>	<b>169 235,55 €</b>	<b>177 185,00 €</b>			
<b>Résultat Fonctionnement Général</b>			<b>-9 162,69 €</b>	<b>66 331,48 €</b>	<b>90 358,78 €</b>	<b>83 665,84 €</b>	<b>87 614,95 €</b>	
<b>Résultat Evenement Exceptionnel</b>			<b>-51 182,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 233,97 €</b>	<b>-21 028,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	
SOCIAL	70 - Ventes prod fab, prest serv, mar	Locations	0,00 €	0,00 €	403,00 €	403,00 €	0,00 €	
		<b>Total Recettes Social</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>403,00 €</b>	<b>403,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
	011 - Charges à caractère général	Achat spectacle	1 465,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Réceptions	0,00 €	0,00 €	18,59 €	18,59 €	0,00 €	
	Technique et administratif	Technique et administratif	314,78 €	1 960,00 €	1 695,15 €	1 695,15 €	0,00 €	
<b>Total Dépenses Social</b>		<b>1 779,78 €</b>	<b>1 960,00 €</b>	<b>1 713,74 €</b>	<b>1 713,74 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Résultat Social</b>			<b>-1 779,78 €</b>	<b>-1 960,00 €</b>	<b>-1 713,74 €</b>	<b>-1 310,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Excédent Brut de fonctionnement</b>			<b>-70 725,12 €</b>	<b>72 364,48 €</b>	<b>69 320,02 €</b>	<b>33 942,52 €</b>	<b>103 114,95 €</b>	
<b>CAF BRUTE</b>			<b>-70 725,12 €</b>	<b>72 364,48 €</b>	<b>69 320,02 €</b>	<b>33 942,52 €</b>	<b>78 188,03 €</b>	

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, ÉTANT PRÉCISÉ QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE**

# 12. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DU BUDGET « THÉÂTRE »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu du résultat 2016 du budget « Théâtre », il est proposé d'affecter :

→ 36 782,60 € en D002 correspondant au report de 2015 de - 70 725,12 € couvert en partie par le résultat positif 2016 de + 33 902,52 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET « SOURCES »

Rapporteur : M. Guy VEILLET

	SOURCES	2015	BP 2016	CA 2016 prévisionnel	CA 2016 définitif	2017
75	Autres produits	15	20	20	20	20
<b>A</b>	<b>TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
78	RAP					
77	Produits exceptionnels					
<b>B</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
011	Charges à caractère général (suivi annuel ressource)	7	10	17	17	8
65	Autres charges	0				
<b>C</b>	<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>8</b>
66	Intérêts	4	5	5	3	5
67	Charges exceptionnelles					
<b>D</b>	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>13</b>
<b>E = A-C</b>	<b>EBF</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>
<b>F = B-D</b>	<b>CAF BRUTE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>- 1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, ÉTANT PRÉCISÉ QUE M. LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE**

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DU BUDGET « SOURCES »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Au vu du résultat 2016 du budget « Sources », il est proposé d'affecter :

→ 2 029,17 € en réserves au compte R002.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

15. ÉTAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2016

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Il sera proposé au Conseil d'approuver l'état des acquisitions et cessions 2016 présentés ci-dessous.

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2016

OPÉRATION	LIEU	SECTION	SURFACES	PRIX EN €
EPF-SMAF - COMMUNE	Rue Antoine FAUCHER	AL 186- AL 638	12a46ca	361 719,24

CESSIONS IMMOBILIÈRES 2016

OPÉRATION	LIEU	SECTION	SURFACES	PRIX EN €
CHATEL-GUYON/QUANTUM DEVELOPPEMENT	Rue Antoine FAUCHER	AL 186- AL 638	12a46ca	390 000,00
CHATEL-GUYON/TDF	CRETA	AP 233	02a94ca	3 000,00

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## 16. COMPTES DE GESTION EXERCICE 2016 : APPROBATION

Il sera proposé au Conseil d'approuver les comptes de gestion 2016 établis par le Trésorier Principal (tous budgets), conformes à nos CA 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 17. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Suite à la proposition d'affectation de résultat faite ci-avant, il est proposé au Conseil d'approuver la DM n°1 sur le budget principal telle que présentée ci-après :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Comg	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	200 000	R002	R002	Utilisation Report Résultat de fonctionnement	200 000
Total			200 000				200 000
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Comg	Libellé	Montant
204	2041582	SIEG	11 383	021	021	Virement de la section de fonctionnement	200 000
204	2041582	Participation voirie pompier	49 428				
23	2313	Autres immobilisations	139 189				
Total			200 000				200 000
Total			400 000				400 000
FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Comg	Libellé	Montant
				R002	R002	Utilisation Reste Report Résultat de fonction	13 044
67	6718	Rattachement Quantum	325 000	77	7788	Rattachement Quantum	325 000
011	628	Vitrines intérieures	36 000	74	747	Subvention FEADER vitrines intérieures	28 801
65	6574	Subvention ecole musique	2 000	022	022	Dépenses imprévues	1 208
65	6574	Subvention OGEC	- 11 270				
65	657364	Subvention source	10 000				
67	673	Annulation titre exercice antérieur	1 000				
67	6718	Debet remise gracieuse	733				
014	7398	Crédit impot pour manifestation artistique	4 590				
Total			368 053				368 053
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Comg	Libellé	Montant
13	1388	autres subvention non transférable	15 000	13	1388	autres subvention non transférable	15 000
27	27638	Quantum	- 219 190				
21	2111	Quantum	219 190				
Total			15 000				15 000
Total			383 053				383 053
Total Général			783 053				783 053

Cette DM comprend principalement :

- l'inscription de l'enveloppe complémentaire de 200 K€ pour les investissements 2017
- des écritures comptables liées aux rattachements 2017 sur l'exercice 2016
- l'ajustement des subventions

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

18. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET «EAU »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Il est proposé au Conseil d'approuver la DM n°1 sur le budget « Eau » telle que présentée ci-après :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
65	6541	admission en non valeur	4 900	R002	R002	Utilisation Report Résultat de fonctionneme	11 645
042	6817	provision créance douteuse	- 3 255				
67	673	annulation titre exercice antérieur	3 000				
023	023	Virement à la section d'investissement	7 000				
Total			11 645				11 645
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
21	2183	Materiel Informatique	7 000	021	021	Virement de la section de fonctionnement	7 000
Total			7 000				7 000
Total Général			18 645				18 645

Cette DM comprend principalement :

- l'intégration d'admissions en non-valeur prévisionnelles
- l'ajustement à la baisse de créances douteuses

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

19. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET «ASSAINISSEMENT »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Suite à la proposition d'affectation de résultat faite ci-avant, il est proposé au Conseil d'approuver la DM n°1 sur le budget « Assainissement » telle que présentée ci-après :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
65	6541	admission en non valeur	1 700	R002	R002	Utilisation Report Résultat de fonctionneme	2 571
042	6817	provision créance douteuse	- 129				
67	673	annulation titre exercice antérieur	1 000				
Total			2 571				2 571
Total			2 571				2 571
Total Général			2 571				2 571

Cette DM comprend principalement :

- l'intégration d'admissions en non-valeur prévisionnelles
- l'ajustement à la baisse de créances douteuses

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

20. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET « THÉÂTRE »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Suite à la proposition d'affectation de résultat faite ci-avant, **il est proposé au Conseil** d'approuver la DM n°1 sur le budget « Théâtre » telle que présentée ci-après :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
67	673	Annulation spectacle	10 000	70	706	Vente place	10 000
Total			10 000				10 000
Total			10 000				10 000
Total Général			10 000				10 000

Cette DM comprend principalement :

- la création d'un compte spécifique en cas d'annulation de spectacle

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

21. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET « SOURCES »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Suite à la proposition d'affectation de résultat faite ci-avant, **il est proposé au Conseil** d'approuver la DM n°1 sur le budget « Sources » telle que présentée ci-après :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
011	6156	Contrat maintenance	11 418	R002	R002	Utilisation Report Résultat de fonctionneme	2 029
66	66111	Intérêts	8	77	777	Amortissement subvention	3 937
023	023	Virement à la section d'investissement	4 540	74	74	Subvention Commune	10 000
Total			15 966				15 966
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
chap	compte	Libellé	Montant	Chap	Compt	Libellé	Montant
16	1641	Ajustement amortissement capital	604	021	021	Virement de la section de fonctionnement	4 540
13	1391	Amortissement subvention	3 937				
Total			4 540				4 540
Total Général			20 506				20 506

Cette DM comprend principalement :

- l'intégration de la subvention communale pour financer des études complémentaires liées au Resort Thermal

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 22. LOYER 2017 DES SOURCES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

- ⇒ Il est proposé au Conseil d'approuver le montant de 20 000 € HT au titre du loyer des Sources à percevoir auprès de France Thermes, locataire-gérant des thermes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 23. SAISON CULTURELLE 2017-2018 : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION & VOTE DES TARIFS

RAPPORTEUR : M. FRÉDÉRIC BONNICHON

La saison 2017/2018 du théâtre et les tarifs publics de la billetterie ont été présentés et validés par les élus lors de la commission culture du 30 mai 2017.

Après une deuxième saison qui a connu un vif succès, avec plus de 730 abonnés (contre 580 la 1<sup>ère</sup> année), la programmation de la 3<sup>ème</sup> saison fait la part belle à l'humour, à la musique et au théâtre sous toutes ses formes. Au total, ce sont 50 spectacles qui sont proposés tout au long de la saison, avec des artistes régionaux et des têtes d'affiche nationales. Comme chaque année, une attention particulière est portée au jeune public, avec 7 spectacles destinés aux scolaires.

Pour préserver la confidentialité de la programmation, elle vous sera dévoilée lors de la séance du Conseil avec une remise sur table. Pour les conseillers qui le souhaitent, la programmation pourra être envoyée par mail avant la séance ; le cas échéant, nous vous demandons de ne pas en communiquer la teneur.

Les conditions et modalités de billetterie proposées sont les suivantes :

### Tarifs

- Plein tarif : toute personne ne bénéficiant d'aucune réduction.
- Tarif abonné : toute personne souscrivant à un abonnement de trois spectacles minimum dont au moins un spectacle découverte.
- Tarif réduit : les détenteurs de la carte Pass'jeunes, de la carte Cézam, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les CE conventionnés, les personnes handicapées, les abonnés des saisons culturelles de Mozac, Volvic et Riom et les groupes de plus de 10 personnes. Présentation d'un justificatif obligatoire.
- Tarif enfant : les enfants de moins de 12 ans et les détenteurs de la carte Pass'jeunes.
- Tarif festival : Pass festival pour les 5 spectacles du festival de Théâtre Amateur et pour les 4 concerts des Rencontres Internationales de Voix d'Hommes.

### Conditions de réservations et ventes

- À la billetterie aux horaires d'ouverture.
- Par téléphone aux horaires d'ouverture de la billetterie au 04 73 64 28 82 : règlement par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Sur le site internet : [www.theatre.chatel-guyon.fr](http://www.theatre.chatel-guyon.fr).
- Par courrier en joignant le bon de commande, les justificatifs pour les tarifs réduits, au Théâtre de Châtel-Guyon, 10 rue de l'hôtel de ville 63 140 CHÂTEL-GUYON.

- ⇒ Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver la programmation culturelle du théâtre pour la saison 2017/2018
- d'approuver les conditions et modalités de billetterie décrites ci-dessus

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

24. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA C.L.E.C.T.

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

La C.L.E.C.T., Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.

⇒ Il est proposé au Conseil de désigner M. Franck POMMIER, Conseiller Délégué aux Finances.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

25. SIEG : CONVENTION POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU STADE DE LA VOUÉE

Rapporteur : M. Serge BRIOT

Dans le cadre du projet de création d'un éclairage au Parc des Sports de la Vouée, des travaux d'éclairage public sont prévus pour un montant total de **246 000 € H.T.** Le financement du SIEG sur ce secteur est de **50 %**.

⇒ Il est proposé au Conseil :

▪ De demander l'inscription de ces travaux au programme 2017 du S.I.E.G. et d'approuver le montant de la subvention communale calculée comme suit :

- Montant total des travaux HT :	<b>246 000.00 €</b>
- Subvention communale : <b>246 000 x 50 %</b> + Écotaxe à <b>4.68 €</b>	soit <b>123 004.68 €</b>

▪ Et d'autoriser le Maire à mandater cette somme, sous forme de fonds de concours, auprès du Receveur du Syndicat, après réajustement du décompte définitif des travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

26. SIEG : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Rapporteur : M. Serge BRIOT

Suite aux récentes évolutions législatives, issues des lois MAPTAM, NOTRe et de Transition Énergétique, et au nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les critères de représentation au sein du SIEG et l'exercice de leurs compétences ont été modifiés.

⇒ Il est proposé au Conseil :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent.
- D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.
- 

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par acte notarié du 31 mars 2016, la commune a confié l'achat d'une maison située au 3 avenue de Russie, bâtiment appelé «la Villa Saint-Georges ». Ce bien a été préempté dans le cadre du projet initial du Resort Thermal prévu dans le parc thermal en vue de sa démolition. Ce dernier ayant été déplacé au tennis, il convient de revoir l'affectation définitive de cette maison, composée de 4 appartements.

La commune accueille temporairement des artistes, des sportifs dans le cadre des partenariats qu'elle peut mener.

Dans l'attente d'une décision définitive sur le devenir de ce bâtiment (revente, locations...) et pour répondre à des besoins ponctuels d'hébergement :

⇒ **Il est proposé au Conseil** d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition avec l'EPF, portant sur 1 des 4 appartements, permettant à la Ville d'accueillir des personnes dans des conditions satisfaisantes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

*Le Maire clôt la séance à 22h20*

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le vendredi 23 juin 2017,  
Frédéric BONNICHON,  
Maire de Châtel-Guyon

